



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 018-19

Objet : RS - Approbation d'une convention de financement avec la Ville de Chambéry pour les travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin -
de Dominique Pommat à Bernard Januel

• conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier -
Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffinat -
Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 018-19

objet **RS - Approbation d'une convention de financement avec la Ville de Chambéry pour les travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, expose que les travaux d'aménagement de la place de la Gare sont réalisés en lien avec ceux du futur pôle d'échanges multimodal de la gare.

Ces travaux visant à requalifier la place de la Gare depuis le débouché de la rue Sommeiller jusqu'à l'avenue de la Boisse à hauteur de l'avenue du Maréchal Leclerc, pour intégrer les différentes fonctionnalités liées à la future gare, sont :

- des places de stationnement au niveau des commerces de la place de la Gare,
- des quais bus accessibles pour les personnes à mobilité réduite,
- la création d'espaces de repos et d'attente ombragés,
- des espaces d'attente et des zones plantées et arborées, avec des arbres de différente taille et essences,
- de larges espaces piétons sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- un espace partagé avec une zone de rencontre, où la circulation est limitée à 20 km/h,
- des cheminements vélos sécurisés en connexion avec la voie verte créée le long de la Leysse,
- des lieux de dépose-minute rue Sommeiller et avenue Maréchal Leclerc,
- une zone de stationnement réservée aux taxis devant la gare,
- un nouvel éclairage public,
- la vidéo-protection,
- des poubelles et cendriers pour la propreté,
- un WC public accessible, proche de la gare et éloigné des logements.

Ces travaux s'accompagnent d'aménagements paysagers et qualitatifs dont l'objectif est de marquer l'arrivée dans la ville pour les usagers du train. Ainsi, il est prévu la mise en œuvre de revêtements qualitatifs sur les cheminements piétons et circulés du type béton désactivé, platelage bois et dallage pierre, la plantation d'arbres, arbustes, et vivaces pour créer des zones d'ombrage et embellir la place.

Afin d'accompagner la Communauté d'agglomération dans ce projet de requalification de la place de la Gare, la Ville de Chambéry apporte sa contribution financière concernant les travaux d'embellissement de la place.

Ainsi il est proposé de conclure une convention de financement entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry pour définir une clé de répartition financière entre les deux collectivités. Le tableau suivant précise cette clé de répartition :

Coût total en € HT		Grand Chambéry		Ville de Chambéry	
Taux	Participation	Taux	Participation	Taux	Participation
100 %	1 324 041,67 €	62,29 %	824 745,56 €	37,71 %	499 296,11 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de financement entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry relative aux travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 018-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de financement avec la Ville de Chambéry pour les travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	21 février 2019
Annexe :	Conv° Financement GC/Chambéry Place de la Gare;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21778H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21778H1

Date de transmission en Préfecture :	01 mars 2019
Date de réception en Préfecture :	01 mars 2019